

À l'attention de toutes les associations nationales de football, confédérations et la FIFA

Circulaire n° 5

Zurich, le 1er avril 2016
SEC/2016-C121/bru

Modifications des Lois du Jeu 2016/2017 et autres décisions importantes prises par l'International Football Association Board

La 130e Assemblée Générale Annuelle (AGM) de l'International Football Association Board (IFAB) a eu lieu à Cardiff le 5 mars 2016. Les modifications des Lois du Jeu approuvées à l'occasion de cette réunion, ainsi que d'autres décisions importantes, sont répertoriées ci-dessous (dans l'ordre du programme de la réunion). Les procès-verbaux détaillés seront mis à votre disposition sous peu sur www.theifab.com.

1. Révision des Lois du Jeu – 2016/2017

L'AGM a approuvé la révision complète des Lois du Jeu entreprise par la Sous-commission technique de l'IFAB. Il s'agit de la révision la plus complète des Lois du Jeu en 130 ans d'existence de l'IFAB. Nous comprenons que la traduction du nouveau règlement et la préparation de documents éducatifs engageront énormément de travail auprès des associations nationales, donc pour vous aider dans ce processus, veuillez noter :

- À partir du 11 avril, la version complète en anglais des Lois du Jeu 2016-17 sera disponible sur www.theifab.com. Vous pouvez télécharger cette version. Vers la fin du mois de mai, les versions en français, espagnol et allemand seront également disponibles en ligne.
- Le texte en anglais des 17 Lois sera mis à disposition dans un format permettant le « copier-coller » à des fins de traduction et de préparation de documents éducatifs uniquement.
- Une version actualisée de la présentation des modifications des Lois effectuée lors de la réunion des formateurs d'arbitres de la FIFA à Séville au mois de février est disponible en ligne à des fins éducatives.

Le motif principal derrière la révision des Lois est de « *faciliter l'accès et la compréhension des Lois du Jeu pour tous les acteurs du football, et ainsi renforcer l'uniformité en matière de compréhension, d'interprétation et d'application* ». L'IFAB est convaincue que les Lois révisées permettront d'améliorer l'arbitrage et le football à tous les niveaux et partout dans le monde. Pour toute question sur les Lois, envoyez un e-mail à l'adresse suivante : lawenquiries@theifab.com.

En plus de cette circulaire, vous trouverez un formulaire à utiliser pour commander votre exemplaire des Lois du Jeu 2016-17 (en anglais, espagnol, français et allemand). Comme toujours, vous recevrez les exemplaires imprimés suivants des Lois du Jeu 2016/2017 à la fin du mois de mai :

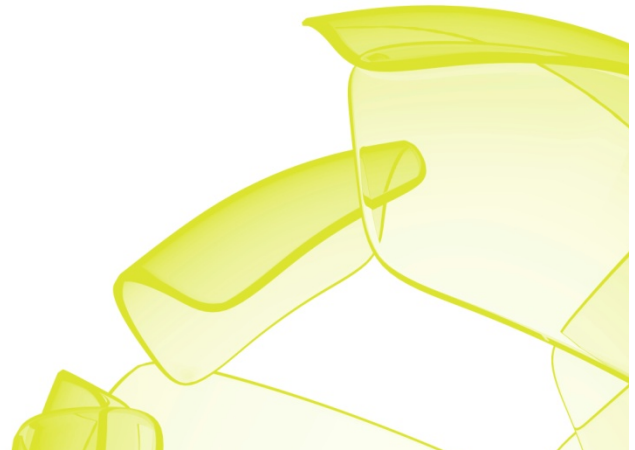
- Cinq exemplaires pour votre association ;
- Un exemplaire pour chacun de vos arbitres et arbitres assistants FIFA 2016.

Pour commander des exemplaires supplémentaires, veuillez utiliser le formulaire ci-joint, simple d'utilisation. Pour remettre le livre des Lois du Jeu modernisées à un plus grand nombre de personnes, nous pouvons fournir des exemplaires supplémentaires pour 3,00 CHF l'exemplaire (envoi non compris). Afin que l'IFAB produise le nombre adéquat d'exemplaires, nous vous prions de bien vouloir remplir et renvoyer ce formulaire par e-mail à order@theifab.com ou par fax au +41 44 245 1887 **d'ici au 29 avril 2016 au plus tard**.

Loi 12 – Fautes et incorrections : Annihiler une occasion de but manifeste

L'une des modifications les plus importantes apportées aux Lois est la nouvelle formulation pour une faute commise dans la surface de réparation qui annihile une occasion de but manifeste. Étant donné que le coup de pied de réparation restaure réellement l'occasion de but perdue, une faute commise dans la surface de réparation avec l'intention de jouer le ballon ou de disputer le ballon à un adversaire entraînera désormais un avertissement (carton jaune), et non pas une exclusion (carton rouge). Cependant, afin de préserver le fair-play, dans les cas où le défenseur commet une faute de main, tient, pousse ou tire un adversaire, ou n'a aucune intention ou aucune possibilité de jouer le ballon, le défenseur doit être exclu (carton rouge).

L'AGM a approuvé la formulation suivante et l'impact de cette modification sera étudié lors de l'AGM 2018 :



« Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste »

Quand un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main, le joueur doit être exclu où que la faute ait eu lieu.

Quand un joueur commet une faute contre un adversaire dans sa propre surface de réparation pour annihiler une occasion de but manifeste et que l'arbitre accorde un coup de pied de réparation, le joueur fautif est averti sauf si :

- *la faute commise consiste à tenir, tirer ou pousser un adversaire ; ou*
- *le joueur fautif n'essaie pas de jouer le ballon ou le joueur tentant de disputer le ballon n'a aucune possibilité de jouer le ballon ; ou*
- *la faute commise est passible d'un carton rouge où qu'elle se produise sur le terrain de jeu (ex. : faute grossière, acte de brutalité, etc.).*

Dans toutes les circonstances ci-dessus, le joueur doit être exclu. »

Vous pourrez bientôt télécharger une présentation à ce sujet, avec des exemples clairs montrant l'application de la nouvelle formulation, sur www.theifab.com.

2. « Bancs de pénalité »

Les essais menés par l'UEFA pour utiliser les « bancs de pénalité » dans les matches de développement de jeunes ont été autorisés à se poursuivre pour une 3^e année de suite. L'UEFA devra fournir de plus amples informations pour qu'une décision puisse être prise lors de l'AGM 2017.

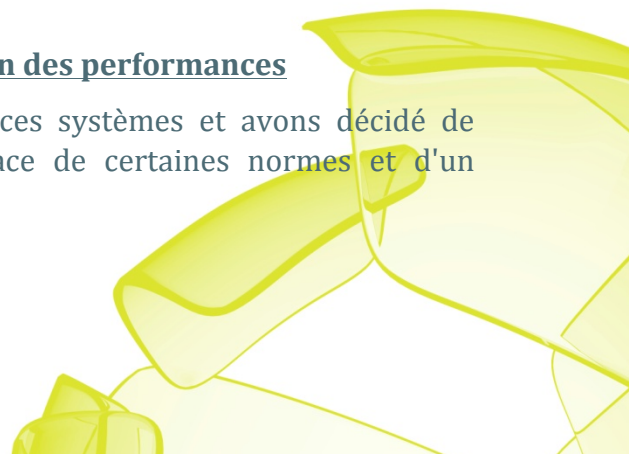
3. Quatrième remplacement pendant les prolongations

Vu le nombre de demandes effectuées par les associations nationales et les confédérations, l'IFAB a décidé d'autoriser des essais pour l'utilisation d'un quatrième remplacement en prolongations, dans les compétitions avec phase à élimination directe où les prolongations contribuent à décider du vainqueur du match. Les organisateurs de compétitions doivent contacter l'IFAB pour obtenir de plus amples informations s'ils souhaitent demander l'autorisation d'utiliser ce système dans leurs tournois.

Les résultats des essais seront étudiés lors de l'AGM 2018.

4. Systèmes électroniques de suivi et d'évaluation des performances

Nous avons présenté une mise à jour concernant ces systèmes et avons décidé de poursuivre la réflexion concernant la mise en place de certaines normes et d'un programme de qualité.



5. « Triple sanction »

La « nouvelle » formulation de la Loi 12 a été approuvée pour les fautes commises dans la surface de réparation qui annihilent une occasion de but manifeste (voir « 1. Révision des Lois du Jeu – 2016/2017 » ci-dessus)

6. Assistance vidéo pour les officiels de match

À la suite d'un débat de deux ans au sein de l'IFAB, avec le groupe consultatif pour le football et le groupe technique, et après consultation des autres acteurs du football et d'autres sports utilisant l'assistance vidéo pour les officiels de match, l'IFAB a décidé de lancer une phase d'essai d'arbitres assistants vidéo (AAV) pour aider l'arbitre en cas d'erreurs claires dans des situations critiques.

Cet essai a pour objectif de répondre à une question importante : « **La mise en place d'AAV améliore-t-elle le sport ?** ». Cette question sera étudiée par un institut de recherche indépendant sous la houlette de l'IFAB. Les informations seront présentées lors des AGM 2017 et 2018.

À l'heure actuelle, l'IFAB, avec le soutien du service des innovations technologiques du football de la FIFA et les organisateurs de compétitions intéressés (associations nationales et ligues) du monde entier, prépare les protocoles et détails pratiques du projet qui devrait être prêt à être mis en place en fin d'année ou début 2017.

Vous trouverez plus d'informations sur www.theifab.com d'ici à début juin 2016.

Le football vit une période captivante et l'IFAB est heureuse de mener ces discussions, ces modifications et ces essais. Nous sommes impatients de collaborer avec vous pour améliorer le football et ses Lois.

Nous vous remercions de votre attention et n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou demande. Veuillez noter également les nouvelles coordonnées de l'IFAB :

The International Football Association Board

Münstergasse 9

8001 Zurich

Suisse

Tél. : +41 (0) 44 245 1886

Fax : +41 (0) 44 245 1887

www.theifab.com

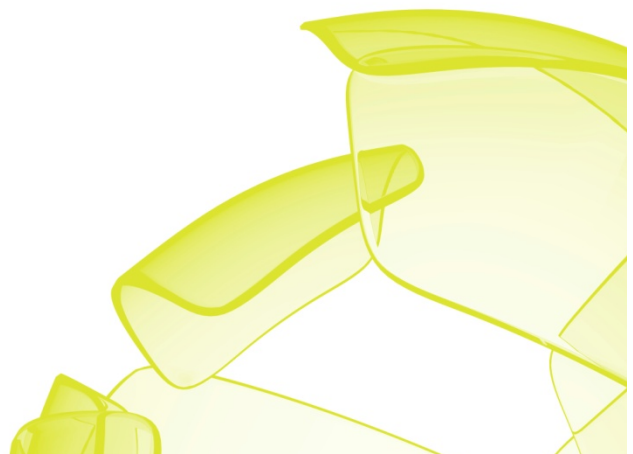


Cordialement,
IFAB



Lukas Brud
Secrétaire

Pièce jointe : Formulaire de commande



Mitglieder / Member association
Association membre / Asociación miembro

Order form Laws of the Game 2016/2017 / Bestellformular Spielregeln 2016/2017
Bon de commande Lois du Jeu 2016/2017 / Hoja de pedido Reglas de Juego 2016/2017

➔ Email order@theifab.com or fax [+41 44 245 1887](tel:+41442451887) by **29 April 2016** at the latest.

Provisional delivery date as from June 2016
Voraussichtlicher Liefertermin ab Juni 2016
Délai de livraison probable à partir de juin 2016
Previsible fecha de entrega a partir de junio de 2016

		Anzahl Number Quantité Cantidad	Bemerkungen Comments Remarques Observaciones
English	Laws of the Game 2016/2017		
Deutsch	Spielregeln 2016/2017		
Français	Lois du Jeu 2016/2017		
Español	Reglas de Juego 2016/2017		

Datum/Date/Date/Fecha

Stempel, Unterschrift / Stamp, Signature / Tampon,
Signature / Estampilla, Firma

